

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

◆TGIDENOM@M◆

-----  
◆AFCH@M◆  
-----

Tél : ◆TGITEL◆

AVIS AVANT RADIATION  
(Art 381 du CPC)

N° RG : ◆AFN◆

Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆

DEMANDEUR(S)

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

DEFENDEUR(S)

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*e◆

Je vous prie de bien vouloir être informé que, dans cette affaire, il convient d'accomplir la (les) diligence(s) suivante(s) :

L'affaire sera appelée à la mise en état, sans présence physique des avocats, du :

◆AFDTAUD@JM◆ à ◆AFCONV◆

A défaut de votre part d'accomplir cette (ces) diligence(s), l'affaire sera radiée.

Fait à Marseille, le ◆DTJOUR◆

Le greffier

Le Juge de la mise en état

◆LISTEAVO@x◆

◆E-MAILCORPS\_CE◆

◆E-MAILOBJET\_CE◆

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

◆TGIDENOM@M◆

-----

◆AFCH@M◆

-----

Tél : ◆TGITEL◆

AVIS  
DE CHANGEMENT  
DE  
DATE D'AUDIENCE

N° RG : ◆AFN◆

Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆

MISE EN ETAT DU : ◆AFAUDPREC◆

DEMANDEUR(S)

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

DEFENDEUR(S)

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*c◆

Je vous prie de bien vouloir noter que l'affaire, initialement fixée à l'audience du ◆AFDTAUD@JM◆ à  
◆AFCONV◆

sera appelée à l'audience du : ◆AFPROCHAUD@JM◆ à ◆AFDEBPAUD◆  
◆AFCH◆

Fait à Marseille, le ◆DTJOUR◆

le Juge de la mise en état

◆LISTEAVO@x◆

◆E-MAILCORPS\_CE◆

◆E-MAILOBJET\_CE◆

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

◆TGIDENOM@M◆

-----  
◆AFCH@M◆  
-----

Tél : ◆TGITEL◆

AVIS DE DEPOT DE CONSTITUTION  
DES DEFENDEURS  
(Article 756 du CPC)

N° RG : ◆AFN◆

Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆

DEMANDEUR(S)

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

DEFENDEUR(S)

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*e◆

Je vous prie de bien vouloir déposer la (les) constitution(s) du (des) défendeur(s) suivant(s) :

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*e◆

Fait à Marseille, le ◆DTJOUR◆

Le greffier

◆LISTEAVO@x◆

◆E-MAILCORPS\_CE◆

◆E-MAILOBJET\_CE◆

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

◆TGIDENOM@M◆

-----  
◆AFCH@M◆  
-----

Tél : ◆TGITEL◆

AVIS DE DELIBERE PROROGÉ

N° RG : ◆AFN◆

Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆

DEMANDEUR(S)

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

DEFENDEUR(S)

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*e◆

Vu l'article 450 du Code de procédure civile,

Je vous informe que le délibéré est prorogé à l'audience du :

◆AFDTAUD@JM◆ à ◆AFCONV◆

pour les motifs suivants :

Fait à Marseille, le ◆DTJOUR◆

Le greffier

◆LISTEAVO@x◆

◆E-MAILCORPS\_CE◆

◆E-MAILOBJET\_CE◆

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
◆TGIDENOM@M◆

-----

◆AFCH@M◆

-----

Tél : ◆TGITEL◆

AVIS DE FIXATION  
AVEC CLOTURE DIFFEREE  
AVEC DEPOT PREALABLE DE DOSSIER

(Article 432 du CPC)

N° RG : ◆AFN◆  
Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆  
MISE EN ETAT DU : ◆AFAUDPREC◆

DEMANDEUR(S)

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

DEFENDEUR(S)

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*e◆

Je vous prie de bien vouloir noter que l'affaire est fixée pour être plaidée à l'audience du juge unique ou collégiale du :

◆AFDTAUD@JM◆ à ◆AFCONV◆  
◆AFCH◆

L'ordonnance de clôture sera rendue le

Les dossiers seront déposés au greffe le

*Disons qu'à compter de cette date la copie des dernières conclusions sera déposée au greffe avec la copie des AR reçus à la suite de la notification de ces conclusions par le biais du RPVA.*

Fait à Marseille, le ◆DTJOUR◆

le Juge de la mise en état

◆LISTEAVO@x◆  
◆E-MAILCORPS\_CE◆  
◆E-MAILOBJET\_CE◆

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
◆TGIDENOM@M◆

-----

◆AFCH@M◆

-----

Tél : ◆TGITEL◆

AVIS DE FIXATION  
AVEC CLOTURE DIFFEREE  
SANS DEPOT PREALABLE DE DOSSIER

(Article 432 du CPC)

N° RG : ◆AFN◆  
Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆  
MISE EN ETAT DU : ◆AFAUDPREC◆

**DEMANDEUR(S)**

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

**DEFENDEUR(S)**

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*e◆

Je vous prie de bien vouloir noter que l'affaire est fixée pour être plaidée à l'audience du juge unique ou collégiale du :

◆AFDTAUD@JM◆ à ◆AFCONV◆  
◆AFCH◆

L'ordonnance de clôture sera rendue le

*Disons qu'à compter de cette date la copie des dernières conclusions sera déposée au greffe avec la copie des AR reçus à la suite de la notification de ces conclusions par le biais du RPVA.*

Fait à Marseille, le ◆DTJOUR◆

le Juge de la mise en état

◆LISTEAVO@x◆  
◆E-MAILCORPS\_CE◆  
◆E-MAILOBJET\_CE◆

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
◆TGIDENOM@M◆

◆AFCH@M◆

Tél : ◆TGITEL◆

AVIS DE POURSUITE D'INSTANCE APRES  
RENOI DEVANT UNE JURIDICTION  
(article 97 du CPC)

◆LISTEDEM@qA◆  
◆LISTEDEF@qA◆  
◆LISTEPIT@qA◆

Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆  
Affaire N° RG : ◆AFN◆  
◆LISTEDEM◆ c/ ◆LISTEDEF◆ - ◆LISTEPIT◆

Madame, Monsieur,

En application des dispositions de l'article 97 du Code de Procédure Civile, j'ai l'honneur de vous informer que par jugement du X le Tribunal de grande instance - d'instance de X s'est déclaré incompétent pour connaître de l'instance introduite par : ◆LISTEDEM@q◆ contre ◆LISTEDEF@q◆ ◆LISTEPIT@q◆ et a renvoyé la cause devant le Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE

Le dossier de procédure vient de m'être transmis.

Je vous invite à poursuivre l'instance qui est inscrite au rôle sous le numéro cité en référence. A cet effet, vous devez désormais être représenté par un avocat exerçant près le Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE.

L'avocat de votre choix devra, dans le mois de la réception de cette lettre, signifier à votre adversaire, par acte d'huissier, qu'il est constitué dans votre intérêt.

Faute de constitution dans le délai légal, l'affaire sera radiée du rôle.

Un premier appel aura lieu à la Conférence du Président, sans présence physique des avocats,  
le :

◆AFDTAUD@JM◆ à ◆AFCONV◆  
◆AFCH◆

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Marseille, le ◆DTJOUR◆  
LE GREFFIER

◆LISTEAVO@x◆  
◆E-MAILCORPS\_CEINCI◆  
◆E-MAILOBJET\_CEINCI◆

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

◆TGIDENOM@M◆

-----  
◆AFCH@M◆  
-----

Tél : ◆TGITEL◆

AVIS DE RENVOI  
A LA PROCHAINE MISE EN ETAT

N° RG : ◆AFN◆

Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆

DEMANDEUR(S)

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

DEFENDEUR(S)

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*e◆

Je vous informe que la présente procédure est renvoyée à la mise en état, sans présence physique des avocats, du :

◆AFDTAUD@JM◆ à ◆AFCONV◆

pour expertise en cours.

Fait à Marseille, le ◆DTJOUR◆

Le greffier

◆LISTEAVO@x◆

◆E-MAILCORPS\_CE◆

◆E-MAILOBJET\_CE◆



TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
◆TGIDENOM@M◆

-----  
◆AFCH@M◆  
-----

Tél : ◆TGITEL◆

AVIS DE RENVOI  
A LA PROCHAINE MISE EN ETAT

N° RG : ◆AFN◆

Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆

DEMANDEUR(S)

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

DEFENDEUR(S)

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*e◆

Je vous informe que la présente procédure est renvoyée à la mise en état, sans présence physique des avocats, du :

◆AFDTAUD@JM◆ à ◆AFCONV◆

Fait à Marseille, le ◆DTJOUR◆

Le greffier

◆LISTEAVO@x◆

◆E-MAILCORPS\_CE◆

◆E-MAILOBJET\_CE◆

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

◆TGIDENOM@M◆

-----

◆AFCH@M◆

-----

Tél : ◆TGITEL◆

AVIS DE REMISE AU ROLE

(Art 383 du CPC)

N° RG : ◆AFN◆

Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆

DEMANDEUR(S)

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

DEFENDEUR(S)

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*e◆

Je vous prie de bien vouloir être informé que l'affaire initialement inscrite sous le n°  
est remise au rôle sous le N°◆AFN◆.

Fait à Marseille, le ◆DTJOUR◆

Le greffier

◆LISTEAVO@x◆

◆E-MAILCORPS\_CE◆

◆E-MAILOBJET\_CE◆

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
◆TGIDENOM@M◆

◆AFCH@M◆

Tél : ◆TGITEL◆

AVIS DE CONCLURE  
(articles 763 à 765 DU CPC)

N° RG : ◆AFN◆  
Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆  
MISE EN ETAT DU : ◆AFAUDPREC◆

DEMANDEUR(S)

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

DEFENDEUR(S)

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*e◆

A ◆EVE1\_LISTEPARTIES◆

Je vous prie de bien vouloir déposer vos conclusions signifiées avant le :

◆AFDTAUD@JM◆ à ◆AFCONV◆

date de la prochaine mise en état, sans présence physique des avocats.

A défaut, une injonction de conclure sera délivrée en application de l'article 763 du code de procédure civile ;

Fait à Marseille, le ◆AFAUDPREC◆

Le juge de la mise en état

◆LISTEAVO@x◆

◆E-MAILCORPS\_CE◆

◆E-MAILOBJET\_CE◆

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
◆TGIDENOM@M◆

AVIS DE CLOTURE

◆AFCH@M◆

Tél : ◆TGITEL◆

N° RG : ◆AFN◆

Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆

MISE EN ETAT DU : ◆AFAUDPREC◆

DEMANDEUR(S)

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

DEFENDEUR(S)

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*e◆

Je vous informe que la présente procédure est renvoyée à la mise en état du :

◆AFDTAUD@JM◆ à ◆AFCONV◆

sans présence physique des avocat, et sera clôturée à cette date.

Fait à Marseille, le ◆DTJOUR◆

Le juge de la mise en état

◆LISTEAVO@x◆

◆E-MAILCORPS\_CE◆

◆E-MAILOBJET\_CE◆

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

◆TGIDENOM@M◆

-----  
◆AFCH@M◆  
-----

Tél : ◆TGITEL◆

AVIS DE RENVOI  
A LA PROCHAINE MISE EN ETAT

N° RG : ◆AFN◆

Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆

DEMANDEUR(S)

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

DEFENDEUR(S)

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*e◆

Je vous informe que la présente procédure est renvoyée à la mise en état, sans présence physique des avocats, du :

◆AFDTAUD@JM◆ à ◆AFCONV◆

pour transaction en cours.

Fait à Marseille, le ◆DTJOUR◆

Le greffier

◆LISTEAVO@x◆

◆E-MAILCORPS\_CE◆

◆E-MAILOBJET\_CE◆

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
◆TGIDENOM@M◆

◆AFCH@M◆

Tél : ◆TGITEL◆

Marseille, le ◆DTJOUR◆

CONVOCATION SUITE A REQUETE EN  
RECTIFICATION D'ERREUR MATERIELLE  
(art 462 CPC)

LE GREFFIER

à

◆LISTEAVO◆

N° RG : ◆AFN◆

Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆

◆LISTEDEM◆

c / ◆LISTEDEF◆

◆LISTEPIT◆

Vu la requête en rectification d'erreur matérielle présentée le  
relative au jugement rendu le

En application des dispositions de l'article 462 du Code de procédure civile, je vous prie de bien  
vouloir être informé que cette requête sera évoquée à notre audience du ◆AFDTAUD@JM◆ à ◆AFCONV◆  
◆AFCH◆

LE GREFFIER

◆LISTEAVO@x◆

◆E-MAILCORPS\_CE◆

◆E-MAILOBJET\_CE◆

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
◆TGIDENOM@M◆

CONVOCATION SUR DEMANDE  
D'EVOCATION PHYSIQUE DU DOSSIER  
A LA MISE EN ETAT

-----  
◆AFCH@M◆  
-----

Tél : ◆TGITEL◆

N° RG : ◆AFN◆  
Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆  
MISE EN ETAT DU : ◆AFAUDPREC◆

DEMANDEUR(S)  
◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆  
DEFENDEUR(S)  
◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆  
◆LISTEPIT@QY(Bg)\*e◆

Suite à la demande de ◆AVOCAT◆, je vous informe que le dossier sera évoqué, en présence des avocats, à la mise en état du :

◆AFDTAUD@JM◆ à ◆AFCONV◆  
◆AFCH◆

Fait à Marseille, le ◆DTJOUR◆

LE GREFFIER

◆LISTEAVO@x◆  
◆E-MAILCORPS\_CE◆  
◆E-MAILOBJET\_CE◆

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

◆TGIDENOM@M◆

-----  
◆AFCH@M◆  
-----

Tél : ◆TGITEL◆

NOTIFICATION AVENIR D'AUDIENCE

INCIDENT DEVANT LE JUGE

DE LA MISE EN ETAT

(articles 774 du CPC)

N° RG : ◆AFN◆

Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆

MISE EN ETAT DU : ◆AFAUDPREC◆

DEMANDEUR(S)

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

DEFENDEUR(S)

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*e◆

Maître ◆AVOCAT◆,

Je vous prie de bien vouloir faire notifier votre avenir d'audience à tous les avocats de la (des) partie(s) adverses pour la prochaine audience d'incident du :

◆AFDTAUD@JM◆ à ◆AFCONV◆  
◆AFCH◆

pour plaidoiries sur incident.

Fait à Marseille, le ◆DTJOUR◆

Le juge de la mise en état

◆LISTEAVO@x◆

◆E-MAILCORPS\_CE◆

◆E-MAILOBJET\_CE◆



-----  
◆AFCH@M◆

(articles 774 du CPC)

-----  
Tél : ◆TGITEL◆

N° RG : ◆AFN◆  
Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆  
MISE EN ETAT DU : ◆AFAUDPREC◆

**DEMANDEUR(S)**

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

**DEFENDEUR(S)**

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*e◆

Je vous prie de bien vouloir vous présenter à la prochaine audience d'incident le :

◆AFDTAUD@JM◆ à ◆AFCONV◆  
◆AFCH◆

**pour plaidoiries sur incident.**

Je vous enjoins en tant que de besoin, de conclure sur l'incident avant la date d'audience.

Fait à Marseille, le ◆DTJOUR◆

Le juge de la mise en état

◆LISTEAVO@x◆  
◆E-MAILCORPS\_CEINCI◆  
◆E-MAILOBJET\_CEINCI◆

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

◆TGIDENOM@M◆

-----  
◆AFCH@M◆  
-----

Tél : ◆TGITEL◆

AVIS PREMIER APPEL A LA  
CONFERENCE DU PRESIDENT

(Articles 758 et 759 du CPC)

N° RG : ◆AFN◆

Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆

DEMANDEUR(S)

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

DEFENDEUR(S)

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*e◆

Je vous prie de bien noter vouloir la date du 1<sup>er</sup> appel à la Conférence du Président, sans présence physique des avocats :

◆AFDTAUD@JM◆ à ◆AFCONV◆

et d'en aviser vos adversaires, si vous n'avez pas encore déposé l'acte de constitution.

**A défaut de constitution en défense ou d'avis contraire, une clôture pourra intervenir et l'affaire renvoyée pour être plaidée.**

Merci de renseigner et de retourner le questionnaire joint et d'y joindre, le cas échéant, la copie de la décision d'aide juridictionnelle.

Fait à Marseille, le ◆DTJOUR◆

Le greffier

◆AFCH@M◆

N° RG : ◆AFN◆

1<sup>er</sup> appel Conférence du Président (sans présence physique avocats) : ◆AFDTAUD◆

Demandeur : ◆DEM1◆

Défendeur : ◆DEF1◆

**QUESTIONNAIRE A RETOURNER AU GREFFE DU TRIBUNAL DANS LES PLUS BREFS DELAIS**

| QUESTIONS   | REponses  |
|---|---|
| 1. Les adversaires ont-ils constitué avocat ?<br>Si oui, lesquels   | OUI      NON<br>Maitre  |
| 2. L'affaire pourra-t-elle être mise en état devant le Président (circuit court) ?  | OUI      NON  |
| 4. Avez-vous des observations complémentaires à formuler ?  | OUI      NON<br>Dans l'affirmative, les mentionner ci-après : |
| <p>Le présent bulletin, qui sera versé au dossier de l'affaire, DOIT ETRE DATE ET SIGNE par l'avocat postulant.</p> <p>Le<br/>L'AVOCAT POSTULANT</p> <p>En l'absence de l'avocat du demandeur, et faute de réponse, la radiation pourra être prononcée.</p> |   |

◆LISTEAVO@x◆

◆E-MAILCORPS\_CECONF1◆

◆E-MAILOBJET\_CECONF1◆

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

◆TGIDENOM@M◆

-----  
◆AFCH@M◆  
-----

Tél : ◆TGITEL◆

AVIS PREMIER APPEL A LA  
CONFERENCE DU PRESIDENT

(Articles 758 et 759 du CPC)

N° RG : ◆AFN◆

Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆

DEMANDEUR(S)

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

DEFENDEUR(S)

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*e◆

Je vous prie de bien noter la date de la première audience de procédure, en présence des avocats :

◆AFDTAUD@JM◆ à ◆AFCONV◆

et d'en aviser vos adversaires, si vous n'avez pas encore déposé l'acte de constitution.

**A défaut de constitution en défense ou d'avis contraire, une clôture pourra intervenir avec dépôt des dossiers.**

Merci de renseigner et de retourner le questionnaire joint et d'y joindre, le cas échéant, la copie de la décision d'aide juridictionnelle.

Fait à Marseille, le ◆DTJOUR◆

Le greffier

◆AFCH@M◆

N° RG : ◆AFN◆

Audience 1<sup>er</sup> appel Conférence du Président (présence physique avocats) : ◆AFDTAUD◆

Demandeur : ◆DEM1◆

Défendeur : ◆DEF1◆

**QUESTIONNAIRE A RETOURNER AU GREFFE DU TRIBUNAL DANS LES PLUS BREFS DELAIS**

| QUESTIONS   | REponses  |
|---|---|
| 1. Les adversaires ont-ils constitué avocat ?<br>Si oui, lesquels   | OUI      NON<br>Maître  |
| 2. L'affaire pourra-t-elle être mise en état devant le Président (circuit court) ?  | OUI      NON  |
| 4. Avez-vous des observations complémentaires à formuler ?  | OUI      NON<br>Dans l'affirmative, les mentionner ci-après : |
| <p>Le présent bulletin, qui sera versé au dossier de l'affaire, DOIT ETRE DATE ET SIGNE par l'avocat postulant.</p> <p>Le<br/>L'AVOCAT POSTULANT</p> <p>En l'absence de l'avocat du demandeur, et faute de réponse, la radiation pourra être prononcée.</p> |   |

◆LISTEAVO@x◆

◆E-MAILCORPS\_CE◆

◆E-MAILOBJET\_CE◆

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
◆TGIDENOM@M◆

-----  
◆AFCH@M◆  
-----

Tél : ◆TGITEL◆

DEMANDE D'AVIS  
SUR CONCLUSIONS DE DESISTEMENT  
(Art. 395 CPC)

N° RG : ◆AFN◆

Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆

DEMANDEUR(S)

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

DEFENDEUR(S)

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*e◆

Nous, , Juge de la mise en état,

Vu les conclusions de désistement de :

- ◆LISTEDEM@Q◆

- ◆LISTEDEF@Q◆

- ◆LISTEPIT@Q◆

Je vous prie de bien vouloir me faire connaître si vous acceptez ce désistement.

L'affaire sera rappelée à la mise en état, sans présence physique des avocats, du :

◆AFDTAUD@JM◆ à ◆AFCONV◆

Fait à Marseille, le ◆DTJOUR◆

Le Juge de la mise en état

◆LISTEAVO@x◆

◆E-MAILCORPS\_CE◆

◆E-MAILOBJET\_CE◆

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

◆TGIDENOM@M◆

-----  
◆AFCH@M◆  
-----

Tél : ◆TGITEL◆

DEMANDE DE COMMUNICATION DE  
DECLARATION DE CREANCES  
(Article L 622-22 du code du commerce )

N° RG : ◆AFN◆

Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆

DEMANDEUR(S)

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

DEFENDEUR(S)

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*e◆

Je vous prie de bien vouloir transmettre votre déclaration de créances à la procédure collective dont

◆LISTEDEM@Q◆

◆LISTEDEF@Q◆

◆LISTEPIT@Q◆

est l'objet.

Fait à Marseille, le ◆DTJOUR◆

Le Juge de la mise en état

◆LISTEAVO@x◆

◆E-MAILCORPS\_CE◆

◆E-MAILOBJET\_CE◆

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
◆TGIDENOM@M◆

-----  
◆AFCH@M◆  
-----

Tél : ◆TGITEL◆

DEMANDE DE PRODUCTION DE  
DECLARATION SUR L'HONNEUR  
(Art 272 CC)

N° RG : ◆AFN◆

Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆

DEMANDEUR(S)

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

DEFENDEUR(S)

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

Vu les dispositions de l'article 272 qui stipule que "Dans le cadre de la fixation d'un prestation compensatoire, par le juge ou par les parties, ou à l'occasion d'une demande de révision, les parties fournissent au juge une déclaration certifiant sur l'honneur l'exactitude de leurs ressources, revenus, patrimoine et conditions de vie...",

Je vous prie de bien vouloir transmettre une déclaration certifiant sur l'honneur l'exactitude de vos ressources, revenus, patrimoine et conditions de vie.

Fait à Marseille, le ◆DTJOUR◆

Le Juge de la mise en état

◆LISTEAVO@x◆

◆E-MAILCORPS\_CE◆

◆E-MAILOBJET\_CE◆



TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

◆TGIDENOM@M◆

-----  
◆AFCH@M◆  
-----

Tél : ◆TGITEL◆

INJONCTION  
DE COMMUNICATION DE PIECES  
(article 770 du CPC)

N° RG : ◆AFN◆

Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆

MISE EN ETAT DU : ◆AFAUDPREC◆

DEMANDEUR(S)

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

DEFENDEUR(S)

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*e◆

Nous, ◆AFPRES@QF◆, Juge de la Mise en état,

Vu l'article 770 du code de procédure civile,

Vu la sommation de communication de pièces délivrée le

◆DATE\_SOMMATION\_COMMUNICATION\_PIECE◆ par ◆AVOCAT◆, avocat de ◆PERS1◆ à  
◆AVO1◆, avocat de ◆PERS5◆,

Enjoignons à M, Mme ◆PERS5◆

de communiquer à M, Mme ◆PERS1◆

les pièces visées dans la sommation

les pièces suivantes :

Au plus tard le ◆EVE1\_DATE@MD◆

Disons qu'à défaut de communication de pièces dans le délai requis, celles-ci pourront être écartées des débats en vertu de l'article 135 du Code de procédure civile.

Fait à Marseille, le ◆DTJOUR◆

Le juge de la mise en état

◆LISTEAVO@x◆

◆E-MAILCORPS\_CE◆

◆E-MAILOBJET\_CE◆

◆AFCH@M◆

Tél : ◆TGITEL◆

N° RG : ◆AFN◆  
Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆  
MISE EN ETAT DU : ◆AFAUDPREC◆

DEMANDEUR(S)

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

DEFENDEUR(S)

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*e◆

Nous, ◆AFPRES@QF◆, Juge de la Mise en état,  
Vu l'article 763 du code de procédure civile,  
Vu l'absence de conclusions de ◆EVE1\_LISTEPARTIES◆,  
Lui enjoignons de déposer ses conclusions signifiées, avant le :

L'affaire sera appelée à la mise en état, sans présence physique des avocats, du :

◆AFDTAUD@JM◆à ◆AFCONV◆

A défaut, il sera statué selon les dispositions des articles 780 et 781 du Code de procédure civile

Fait à Marseille, le ◆AFAUDPREC◆

Le juge de la mise en état

◆LISTEAVO@x◆

◆E-MAILCORPS\_CE◆

◆E-MAILOBJET\_CE◆

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
◆TGIDENOM@M◆

-----  
◆AFCH@M◆

-----  
Tél : ◆TGITEL◆

◆LISTEAVO@Bx◆

N° RG : ◆AFN◆

Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆

◆LISTEDEM◆/◆LISTEDEF◆ - ◆LISTEPIT◆

Je vous remercie de bien vouloir déposer votre dossier de plaidoirie au greffe de la  
◆AFCH@M◆ - afin de communication du dossier au ministère public.

Marseille, le ◆DTJOUR◆

LE GREFFIER

◆E-MAILCORPS\_CE◆  
◆E-MAILOBJET\_CE◆

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
◆TGIDENOM@M◆

-----

◆AFCH@M◆

-----

Tél : ◆TGITEL◆

NOTIFICATION DE L'AVIS  
DU MINISTERE PUBLIC AUX AVOCATS

N° RG : ◆AFN◆

◆LISTEAVO@B◆

Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆

◆LISTEDEM◆/◆LISTEDEF◆ - ◆LISTEPIT◆

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'avis donné par le ministère public dans l'affaire ci-dessus référencée.

Marseille, le ◆DTJOUR◆

LE GREFFIER

◆E-MAILCORPS\_CE◆

◆E-MAILOBJET\_CE◆

◆AFCH@M◆

Tél : ◆TGITEL◆

N° RG : ◆AFN◆  
Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆  
MISE EN ETAT DU : ◆AFAUDPREC◆

**DEMANDEUR(S)**

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

**DEFENDEUR(S)**

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*e◆

Nous, ◆AFPRES@QF◆, Juge de la mise en état, assisté de ◆AFGREF@QF◆

Vu l'article 780 du code de procédure civile,

Attendu que Me ◆EVE1\_LISTEPARTIES◆ n'a pas accompli les actes de la procédure dans le délai imparti,

Ordonnons la clôture de l'instruction à son égard.

Disons que la présente ordonnance sera adressée à la partie défaillante, à son domicile réel ou à sa résidence.

Fait à Marseille, le ◆DTJOUR◆

Le Greffier

Le Juge de la mise en état

◆LISTEAVO@x◆

◆E-MAILCORPS\_CE◆

◆E-MAILOBJET\_CE◆

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

◆TGIDENOM@M◆

-----  
◆AFCH@M◆  
-----

Tél : ◆TGITEL◆

ORDONNANCE DE CADUCITE  
(article 757 du CPC)

N° RG : ◆AFN◆

Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆

MISE EN ETAT DU : ◆AFDTAUD◆

DEMANDEUR(S)

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

DEFENDEUR(S)

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*e◆

Nous, ◆AFPRES@QF◆, Juge de la Mise en état, assisté de ◆AFGREF@QF◆

Vu l'assignation de ◆LISTEDEMSEL◆ représenté par ◆LISTEPERS1SEL◆ délivrée à ◆LISTEDEFSEL◆ le ◆AFDTACTSAIS◆, et déposée au greffe du tribunal le ◆AFDTSAIS◆, après expiration du délai de 4 mois prévu par l'article 757 du code de procédure civile ;

Vu l'article 757 du code de procédure civile ;

PAR CES MOTIFS

Constatons la caducité de l'assignation.

Laissons les dépens à la charge du demandeur.

Fait à Marseille, le ◆AFDTAUD◆

Le Greffier

Le Juge de la mise en état

◆LISTEAVO@x◆

◆E-MAILCORPS\_CECADUC◆

◆E-MAILOBJET\_CECADUC◆

◆AFCH@M◆

Tél : ◆TGITEL◆

N° RG : ◆AFN◆

◆LISTEDEM◆ c/ ◆LISTEDEF◆

Nous, ◆AFPRES@QF◆, Juge aux Affaires Familiales du Tribunal de grande instance de Marseille, assisté de  
◆AFGREF@QF◆,

Vu la requête en divorce en date du ◆AFDTACTSAIS◆ déposée par ◆LISTEDEM◆,

Vu l'ordonnance de non-conciliation en date du ◆AFDTAUD◆,

Vu l'article 1113 du code de procédure civile qui stipule qu'à défaut d'introduction de l'instance dans les  
trente mois du prononcé de l'ordonnance de non-conciliation, toutes ses dispositions sont caduques, y compris  
l'autorisation d'introduire l'instance,

Qu'il y a lieu de constater la caducité de l'ensemble des dispositions de l'ordonnance de non-conciliation y  
compris l'autorisation d'introduire l'instance, plus de trente mois s'étant écoulés depuis l'ordonnance de non-  
conciliation ;

**PAR CES MOTIFS**

Nous, ◆AFPRES@QF◆, Juge aux affaires familiales,

**DECLARONS** caduques les dispositions de l'ordonnance de non-conciliation en date du ◆AFDTAUD◆, y compris  
l'autorisation d'introduire l'instance.

Fait en notre cabinet au Palais de Justice de Marseille, le ◆DT JOUR◆.

Le Greffier

Le Juge aux affaires familiales

◆LISTEAVO@x◆  
◆E-MAILCORPS\_CE◆  
◆E-MAILOBJET\_CE◆

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
◆TGIDENOM@M◆

-----  
◆AFCH@M◆  
-----

Tél : ◆TGITEL◆

ORDONNANCE DE CLOTURE  
ET FIXATION  
avec demande de transmission  
des dernières conclusions  
avec dépôt préalable de dossier  
(articles 782 et suivants du CPC)

N° RG : ◆AFN◆

Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆

AUDIENCE DU : ◆AFDTAUD◆

DEMANDEUR(S)

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

DEFENDEUR(S)

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*e◆

Nous, ◆AFPRES@QF◆, Juge de la mise en état, assisté de ◆AFGREF@QF◆,

Vu l'article 782 du code de procédure civile ;

Attendu que la procédure est en état et l'affaire susceptible d'être jugée au fond ;

Ordonnons la clôture de l'instruction.

Fixons l'affaire pour être plaidée à l'audience ◆PHRASE\_100◆ du :

◆AFPROCHAUD@JM◆ à ◆AFDEBPAUD◆  
◆AFCH◆

*Disons que les dossiers seront déposés au greffe le*

*Disons qu'à compter de cette date la copie des dernières conclusions sera déposée au greffe avec la copie des AR reçus à la suite de la notification de ces conclusions par le biais du RPVA.*

Fait à Marseille, le ◆AFDTAUD◆

Le Greffier

Le Juge de la mise en état

◆LISTEAVO@x◆

◆E-MAILCORPS\_CE◆

◆E-MAILOBJET\_CE◆



TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

◆TGIDENOM@M◆

-----  
◆AFCH@M◆  
-----

Tél : ◆TGITEL◆

ORDONNANCE DE CLOTURE  
ET FIXATION

avec demande de transmission  
des dernières conclusions  
sans dépôt préalable de dossier  
(articles 782 et suivants du CPC)

N° RG : ◆AFN◆

Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆

AUDIENCE DU : ◆AFDTAUD◆

DEMANDEUR(S)

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

DEFENDEUR(S)

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*e◆

Nous, ◆AFPRES@QF◆, Juge de la mise en état, assisté de ◆AFGREF@QF◆,

Vu l'article 782 du code de procédure civile ;

Attendu que la procédure est en état et l'affaire susceptible d'être jugée au fond ;

Ordonnons la clôture de l'instruction.

Fixons l'affaire pour être plaidée à l'audience ◆PHRASE\_100◆ du :

◆AFPROCHAUD@JM◆ à ◆AFDEBPAUD◆  
◆AFCH◆

*Disons qu'à compter de cette date la copie des dernières conclusions sera déposée au greffe avec la copie des AR reçus à la suite de la notification de ces conclusions par le biais du RPVA.*

Fait à Marseille, le ◆AFDTAUD◆

Le Greffier

Le Juge de la mise en état

◆LISTEAVO@x◆

◆E-MAILCORPS\_CE◆

◆E-MAILOBJET\_CE◆

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

◆TGIDENOM@M◆

◆AFCH@M◆

Tél : ◆TGITEL◆

ORDONNANCE DE DESISTEMENT  
(articles 394 et suivants du CPC)

N° RG : ◆AFN◆

Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆

MISE EN ETAT DU : ◆AFDTAUD◆

DEMANDEUR(S)

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

DEFENDEUR(S)

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*c◆

Nous, ◆AFPRES@QF◆, Juge de la Mise en état, assisté de ◆AFGREF@QF◆

Vu les articles 394 et suivants du code de procédure civile ;

Vu le désistement du demandeur ;

◆PHRASE\_933◆

Il convient de faire droit à la demande.

PAR CES MOTIFS

Déclarons parfait le désistement d'instance,

Constatons l'extinction de l'instance et le dessaisissement de la juridiction.

◆PHRASE\_932◆

Fait à Marseille, le ◆AFDTAUD◆

Le Greffier

Le Juge de la mise en état

◆LISTEAVO@x◆

◆E-MAILCORPS\_CEDESIS◆

◆E-MAILOBJET\_CEDESIS◆

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
◆TGIDENOM@M◆

-----  
◆AFCH@M◆  
-----

Tél : ◆TGITEL◆

ORDONNANCE DE  
DESISTEMENT PARTIEL  
(articles 394 et suivants du CPC)

N° RG : ◆AFN◆

Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆

MISE EN ETAT DU : ◆AFDTAUD◆

DEMANDEUR(S)

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

DEFENDEUR(S)

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*e◆

Nous, ◆AFPRES@QF◆, Juge de la Mise en état, assisté de ◆AFGREF@QF◆

Vu les articles 394 et suivants du code de procédure civile ;

Vu le désistement de ◆PERS1◆ à l'égard de ◆PERS5◆,

◆PHRASE\_933◆

Il convient de faire droit à la demande.

PAR CES MOTIFS

Déclarons parfait le désistement d'instance de ◆PERS1◆ à l'égard de ◆PERS5◆.

Constatons l'extinction de l'instance et le dessaisissement de la juridiction.

◆PHRASE\_932◆

Fait à Marseille, le ◆AFDTAUD◆

Le Greffier

Le Juge de la mise en état

◆LISTEAVO@x◆

◆E-MAILCORPS\_CE◆

◆E-MAILOBJET\_CE◆

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

◆TGIDENOM@M◆

◆AFCH@M◆

Tél : ◆TGITEL◆

ORDONNANCE  
D'EXTINCTION DE L'INSTANCE  
(article 384 et 769 du CPC)

N° RG : ◆AFN◆

Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆

MISE EN ETAT DU : ◆AFDTAUD◆

DEMANDEUR(S)

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

DEFENDEUR(S)

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*c◆

Nous, ◆AFPRES@QF◆, Juge de la Mise en état, assisté de ◆AFGREF@QF◆

Vu l'article 384 du Code de procédure civile,

Attendu que ◆LISTEDEM@Q◆ ◆LISTEDEF@Q◆ est décédé(e) le

Qu'il convient de constater l'extinction de l'instance et le dessaisissement du Tribunal ;

PAR CES MOTIFS

Constatons l'extinction de l'instance et le dessaisissement du Tribunal.

Laissons les dépens à la charge du demandeur.

Fait à Marseille, le ◆AFDTAUD◆

Le Greffier

Le Juge de la mise en état

◆LISTEAVO@x◆

◆E-MAILCORPS\_CE◆

◆E-MAILOBJET\_CE◆

-----  
◆AFCH@M◆  
-----

Tél : ◆TGITEL◆

N° RG : ◆AFN◆

Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆

MISE EN ETAT DU : ◆AFAUDPREC◆

**DEMANDEUR(S)**

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

**DEFENDEUR(S)**

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*e◆

Nous, ◆AFPRES@QF◆, Juge de la Mise en état, assisté de ◆AFGREF@QF◆

Vu l'article 766 du code de procédure civile ;

Attendu qu'il convient, dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice, de joindre la (les) cause(s) inscrite(s) au rôle sous le N° ◆NUMERO\_DOSSIER\_JOINT◆ avec celle inscrite sous le N° ◆AFN◆ ;

**PAR CES MOTIFS**

Ordonnons la jonction de la (les) cause(s) N° ◆NUMERO\_DOSSIER\_JOINT◆ avec celle inscrite sous le N° ◆AFN◆, l'affaire étant désormais appelée sous ce dernier numéro.

Fait à Marseille, le ◆AFAUDPREC◆

Le Greffier

Le Juge de la mise en état

◆LISTEAVO@x◆

◆E-MAILCORPS\_CEJONCT◆

◆E-MAILOBJET\_CEJONCT◆

-----  
◆AFCH@M◆  
-----

Tél : ◆TGITEL◆

N° RG : ◆AFN◆

Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆

MISE EN ETAT DU : ◆AFDTAUD◆

DEMANDEUR(S)

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

DEFENDEUR(S)

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*e◆

Nous, ◆AFPRES@QF◆, Juge de la Mise en état, assisté de ◆AFGREF@QF◆,

Vu le défaut de diligence résultant de

Vu les articles 381 et suivants du code de procédure civile ;

PAR CES MOTIFS

Ordonnons la radiation de l'affaire et son retrait du rôle.

Disons que la présente ordonnance sera notifiée aux parties et à leurs représentants.

Fait à Marseille, le ◆AFDTAUD◆

Le Greffier

Le Juge de la mise en état

◆LISTEAVO@x◆

◆E-MAILCORPS\_CERAD◆

◆E-MAILOBJET\_CERAD◆

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
◆TGIDENOM@M◆

-----

◆AFCH@M◆

-----

Tél : ◆TGITEL◆

ORDONNANCE DE RADIATION POUR  
DEFAUT DE CONSTITUTION APRES  
RENOI D'INCOMPETENCE  
(article 97 alinéa 3 du CPC)

N° RG : ◆AFN◆

Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆

1<sup>er</sup> appel CP : ◆AFDTAUD◆

DEMANDEUR(S)

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

DEFENDEUR(S)

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*e◆

Nous, ◆AFPRES@QF◆, Président, assisté de ◆AFGREF@QF◆,

Vu l'avis de poursuite d'instance après renvoi d'incompétence notifié à :

- ◆LISTEDEM◆ le

- ◆LISTEDEF◆ le

- ◆LISTEPIT◆ le

PAR CES MOTIFS

Ordonnons la radiation de l'affaire et son retrait du rôle.

Disons que la présente ordonnance sera notifiée aux parties.

Fait à Marseille, le ◆AFDTAUD◆.

Le Greffier

Le Président

◆LISTEAVO@x◆

◆E-MAILCORPS\_CE◆

◆E-MAILOBJET\_CE◆

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
◆TGIDENOM@M◆

ORDONNANCE DE REVOCATION  
D'ORDONNANCE DE CLOTURE  
(article 784 CPC)

◆AFCH@M◆

Tél : ◆TGITEL◆

N° RG : ◆AFN◆  
Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆  
AUDIENCE DU : ◆AFDTAUD◆

DEMANDEUR(S)

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

DEFENDEUR(S)

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*e◆

Nous, ◆AFPRES@QF◆, Juge de la mise en état, assisté de ◆AFGREF@QF◆,

Vu la requête (conjointe des deux avocats),

Vu l'article 784 du code de procédure civile,

Attendu que l'affaire n'est pas en état d'être jugée au fond ;

Révoquons l'ordonnance de clôture et renvoyons l'affaire à la mise en état du :

◆AFPROCHAUD@JM◆ à ◆AFDEBPAUD◆

Fait à Marseille, le ◆AFDTAUD◆

Le Greffier

Le Juge de la mise en état

◆LISTEAVO@x◆

◆E-MAILCORPS\_CE◆

◆E-MAILOBJET\_CE◆



◆AFCH@M◆

Tél : ◆TGITEL◆

N° RG : ◆AFN◆  
Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆  
MISE EN ETAT DU : ◆AFAUDPREC◆

**DEMANDEUR(S)**

◆LISTEDEM@QY(Bg)\*◆

**DEFENDEUR(S)**

◆LISTEDEF@QY(Bg)\*◆

◆LISTEPIT@QY(Bg)\*c◆

Nous, ◆AFPRES@QF◆, Juge de la Mise en état, assisté de ◆AFGREF@QF◆

Vu l'article 382 du code de procédure civile ;

Vu la demande écrite et motivée des parties ;

**PAR CES MOTIFS**

Ordonnons le retrait du rôle de l'affaire N°RG ◆AFN◆.

Fait à Marseille, le ◆AFAUDPREC◆

Le Greffier

Le Juge de la mise en état

◆LISTEAVO@x◆

◆E-MAILCORPS\_CE◆

◆E-MAILOBJET\_CE◆

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
◆TGIDENOM@M◆

-----

◆AFCH@M◆

Le greffier

RG N° ◆AFN◆

à

Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆

Affaire :

◆DEM@qAY◆

◆DEM◆ / ◆LISTEDEF◆

Madame, Monsieur,

Le ◆AFD TSAIS◆, vous avez déposé au greffe :

- une requête dans l'affaire ◆DEM@q◆ contre ◆LISTEDEF@q◆
- une assignation dans l'affaire ◆DEM@q◆ contre ◆LISTEDEF@q◆

En application de l'article 62 du code de procédure civile "**à peine d'irrecevabilité des demandes initiales sont assujetties au paiement de la contribution pour l'aide juridique** prévue par l'article 1635 bis Q du code général des impôts" d'un montant de 35 euros.

Vous n'avez pas acquitté cette contribution lors du dépôt de votre demande en conséquence le juge avant de prononcer, l'irrecevabilité vous invite à lui adresser vos **observations écrites** sur les raisons de ce non-paiement dans les plus brefs délais.

Vous pouvez cependant, dès réception de ce courrier, régulariser votre situation en adressant au moyen du formulaire joint ou en déposant au greffe vos timbres fiscaux.

A défaut, l'irrecevabilité de votre demande sera **constatée** d'office par le juge.

A ◆TGIVILLE◆, le ◆DTJOUR◆

Le Greffier,

\*\*\* **ATTENTION** \*\*\*

**Fournier des timbres fiscaux et non des timbres amende ; à défaut, votre demande peut être déclarée irrecevable.**

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
◆TGIDENOM@M◆

LE

6 rue Joseph AUTRAN - 13281 MARSEILLE CEDEX 06  
-----

◆AFCH@M◆

**Mentions obligatoires :**

|  |
|--|
| N° RG : ◆AFN◆<br>Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆<br>Nom des parties : ◆DEM◆ / ◆LISTEDEF◆ |
|--|

**A RETOURNER OU A DEPOSER AU GREFFE DE LA JURIDICTION**

ATTENTION : veuillez vérifier que le montant des timbres apposés ci-dessous est bien égal à 35 euros.

|                                 |
|---------------------------------|
| ACCOLER LES TIMBRES FISCAUX ICI |
|---------------------------------|

**Si vous n'indiquez pas la référence de votre affaire ou votre identité et que les timbres ne peuvent être rattachés à une procédure, vous vous exposez à ce que votre demande soit déclarée irrecevable par le juge et à ce que les timbres ne puissent vous être restitués.**

**\*\*\* ATTENTION \*\*\***

**Fournier des timbres fiscaux et non des timbres amende ; à défaut, votre demande peut être déclarée irrecevable.**

En application des dispositions des articles 62 et suivants du code de procédure civile, les demandes initiales présentées par une partie sont assujetties, lors de la saisine du juge, au paiement d'une contribution d'un montant de 35 euros en timbres fiscaux achetés chez un buraliste.

Vous n'avez pas à vous acquitter de cette contribution, notamment, si :

- vous bénéficiez de l'aide juridictionnelle. Dans ce cas vous devez adresser la copie de la décision rendue par le bureau d'aide juridictionnelle.

- vous avez effectué une demande d'admission à l'aide juridictionnelle. Dans ce cas, vous devez adresser la copie de cette demande. **Si cette demande est rejetée, vous serez redevable de la contribution, qui sera exigible un mois suivant la date de notification du rejet, s'il n'est pas contesté et qui devra en toute hypothèse être acquittée avant que le juge ne statue sur l'affaire.**

Vous devez accoler ces timbres sur le formulaire joint à la présente convocation et le déposer ou l'adresser au greffe dans le plus brefs délais.

Votre affaire ne pourra être examinée par le juge qu'une fois cette formalité accomplie.

A défaut, vous vous exposez à ce qu'une décision d'irrecevabilité de votre demande soit rendue à votre encontre, de même si le montant des timbres est inférieur à la somme de 35 euros.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

◆TGIDENOM@M◆

-----

◆AFCH@M◆

Le greffier

à

RG N° ◆AFN◆

Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆

Affaire :

◆DEM◆ / ◆LISTEDEF◆

◆DEM@qAY◆

Madame, Monsieur, Maître,

Le ◆AFD TSAIS◆, vous avez déposé au greffe :

- une requête dans l'affaire ◆DEM@q◆ contre ◆LISTEDEF@q◆
- une assignation dans l'affaire ◆DEM@q◆ contre ◆LISTEDEF@q◆
- autre

En application de l'article 62 du code de procédure civile "à peine d'irrecevabilité des demandes initiales sont assujetties au paiement de la contribution pour l'aide juridique prévue par l'article 1635 bis Q du code général des impôts".

Cette contribution est due par timbres fiscaux d'un montant de **35 euros**. **Attention, seuls les timbres fiscaux peuvent être utilisés, et non des timbres amende.**

Je vous invite en conséquence à régulariser au plus vite votre procédure :

- soit en adressant ou déposant les timbres au greffe,
- soit si une demande d'aide juridictionnelle a été enregistrée par le bureau d'aide juridictionnelle, en fournissant copie de la décision rendue par le bureau d'aide juridictionnelle ou lorsque le bureau n'a pas encore statué, copie du récépissé de la demande.

Si vous avez déjà payé une contribution au cours de cette même affaire, **vous voudrez bien désigner l'instance à laquelle la demande visée ci-dessus se rattache.**

Il est rappelé, qu'en application de l'article 62-5 du code de procédure civile, l'irrecevabilité est constatée d'office par le juge. La décision est rendue sans débat à moins que l'affaire ne soit déjà appelée à une audience ou que le juge estime nécessaire de recueillir les observations écrites du demandeur.

A ◆TGIVILLE◆, le ◆DTJOUR◆

Le Greffier,

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

◆TGIDENOM@M◆

-----  
6 rue Joseph AUTRAN - 13281 MARSEILLE CEDEX 06

◆AFCH@M◆

Le

**Mentions obligatoires :**

N° RG : ◆AFN◆

Dossier suivi par ◆AFPRES@QF◆

Affaire :

◆DEM◆ / ◆LISTEDEF◆

**A RETOURNER OU A DEPOSER AU GREFFE DE LA JURIDICTION**

ATTENTION : veuillez vérifier que le montant des timbres apposés ci-dessous est bien égal à 35 euros.

ACCOLER LES TIMBRES ICI

**Si vous n'indiquez pas la référence de votre affaire ou votre identité et que les timbres ne peuvent être rattachés à une procédure, vous vous exposez à ce que votre demande soit déclarée irrecevable par le juge et à ce que les timbres ne puissent vous être restitués.**

En application des dispositions des articles 62 et suivants du code de procédure civile, les demandes initiales présentées par une partie sont assujetties, lors de la saisine du juge, au paiement d'une contribution d'un montant de 35 euros en timbres fiscaux achetés chez un buraliste.

Vous n'avez pas à vous acquitter de cette contribution, notamment, si :

- vous bénéficiez de l'aide juridictionnelle. Dans ce cas vous devez adresser la copie de la décision rendue par le bureau d'aide juridictionnelle.

- vous avez effectué une demande d'admission à l'aide juridictionnelle. Dans ce cas, vous devez adresser la copie de cette demande. **Si cette demande est rejetée, vous serez redevable de la contribution, qui sera exigible un mois suivant la date de notification du rejet, s'il n'est pas contesté et qui devra en toute hypothèse être acquittée avant que le juge ne statue sur l'affaire.**

Vous devez accoler ces timbres sur le formulaire joint à la présente convocation et le déposer ou l'adresser au greffe dans le plus brefs délais.

Votre affaire ne pourra être examinée par le juge qu'une fois cette formalité accomplie.

A défaut, vous vous exposez à ce qu'une décision d'irrecevabilité de votre demande soit rendue à votre encontre, de même si le montant des timbres est inférieur à la somme de 35 euros.